



**AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS**

- Brèves économiques de Tunisie et de Libye - Semaine du 23 au 27 mars 2020

Tunisie :

- Face à la pandémie du coronavirus, le chef du gouvernement, le ministère de la Santé et la Banque centrale de Tunisie (BCT) ont annoncé de nouvelles mesures, et mobilisé des budgets stratégiques.
- Le ministère des finances a publié le 22 mars 2020 une liste de mesures visant à soutenir les entreprises face au Covid-19.
- Le ministre des Finances a annoncé d'une part que le FMI octroierait un prêt de 400M USD à la Tunisie, et que le gouvernement renonçait au programme en cours ; et d'autre part la mise en œuvre d'un nouveau mécanisme de fixation des prix du carburant.

Libye :

- Les gouvernements de l'Ouest et de l'Est ont annoncé de nouvelles mesures pour lutter contre le coronavirus alors que le premier cas de contamination du pays a été confirmé le 24 mars 2020.
- Les pertes dues à la fermeture des installations pétrolières ont dépassé 3,6 Mds USD le 25 mars 2020 ; les revenus de la Compagnie pétrolière nationale libyenne s'élèvent à 556 M USD en février 2020, en baisse de -56% en g.a.
- La Banque centrale de Libye (BCL) a confirmé le paiement des salaires des fonctionnaires de janvier et février 2020 et approuvé des lettres de crédit pour l'appareil médical et les importations de carburant.

TUNISIE

- Face à la pandémie du coronavirus, le Chef du gouvernement, le ministère de la Santé et la Banque centrale de Tunisie (BCT) ont annoncé de nouvelles mesures, et mobilisé des budgets stratégiques.

Alors que 227 cas de contamination au coronavirus et 6 décès ont été confirmés en Tunisie selon un communiqué du ministère de la santé publié le matin du 27 mars 2020, le directeur général de la santé de base au ministère de la Santé, M. Chokri Hammouda, a souligné que la Tunisie, actuellement au stade 3, a déjà mis en place certaines mesures qui devraient être appliquées au stade 4 de l'épidémie. Après avoir présenté dans les médias le 21 mars 2020 la réaction du gouvernement face à la crise (cf. brève suivante), le Chef du gouvernement M. Elyes Fakhfakh, a annoncé le 25 mars 2020 la création d'une Instance nationale de lutte contre le Coronavirus qui regroupe de hauts cadres des ministères de l'Intérieur, de la Santé et des Affaires sociales, et qui vise à garantir l'application des mesures adoptées pour lutter contre le virus dans toutes les régions du pays.

En outre, la présidence du gouvernement a pris des mesures pour renforcer l'application du confinement. Le décret 156/2020 de la présidence punit de six mois de prison ferme et de 120 TND d'amende tous ceux qui violent les dispositions sanitaires et de prévention. Face au non-respect des mesures de confinement, l'armée a également été appelée pour imposer aux citoyens de rester chez eux en dehors des horaires du couvre-feu, sur décision du Président de la République tunisienne M. Kaïs Saïed. Celui-ci a par ailleurs exprimé sa satisfaction quant au démarrage d'un plan international de lutte contre le coronavirus, annoncé par le Secrétaire général des Nations Unies M. António Guterres. Cette annonce fait suite à l'initiative lancée par le président M. Saïed de convoquer une réunion d'urgence du Conseil de sécurité des Nations unies et de soumettre un projet de résolution à présenter au Conseil pour rechercher des solutions au niveau international afin de lutter contre l'aggravation de la pandémie. Ce projet de résolution a été évoqué lors d'un entretien téléphonique entre M. Saïed et le Président de la République française M. Emmanuel Macron le 22 mars 2020. Les deux présidents ont exprimé leur sincère volonté de coopérer afin d'éradiquer cette pandémie.

Le ministre de la Santé M. Abdelatif Mekki a annoncé le 26 mars 2020 que le gouvernement a décidé d'allouer 300 M TND au renforcement des réserves stratégiques de médicaments. De plus, le directeur de la santé de base au ministère de la Santé, M. Chokri Hammouda, a annoncé le 24 mars 2020 que la BCT a accordé au ministère de la Santé une enveloppe de 50 M TND en devises pour importer de Chine des fournitures médicales nécessaires à la prévention du Coronavirus, qui devrait couvrir les besoins des structures et institutions de santé du pays pendant plusieurs mois.

Suite à la réunion de la cellule de crise de la BCT le 21 mars 2020, le gouverneur M. Marouane El Abassi, a activé le Plan de continuité des activités (PCA) de la BCT, qui lui permet d'assurer ses missions essentielles et de maintenir les services vitaux. Il a été convenu que les banques assurent une continuité de services à partir du 23 mars 2020. Le 19 mars 2020, la BCT a publié la [circulaire n°2020-05](#) visant à adapter les prestations de services bancaires à la conjoncture actuelle. Elle comprend les mesures suivantes : i/ la gratuité du service de retrait interbancaire de billets de banque des distributeurs automatiques de billets ; ii/ la suspension de toute commission appliquée sur le paiement électronique des facturiers et des commerçants (pour les transactions ≤ 100 TND) ; iii/ la mise à disposition par les banques d'une carte bancaire gratuite pour tout client bancarisé qui en fait la demande, et d'une carte bancaire prépayée pour toute personne non bancarisée qui en fait la demande. La [circulaire n°2020-06](#) de la BCT (cf. brèves hebdomadaires DG Trésor de la semaine précédente pour le contenu), adressée aux banques dans le but de préserver le pouvoir d'achat des particuliers, a été publiée le 25 mars 2020.

- Le ministère des finances a publié le 22 mars 2020 une liste de mesures visant à soutenir les entreprises face au Covid-19.

Après une intervention du Chef de gouvernement M. Elyes Fakhfakh dans les médias le 21 mars 2020, pour présenter la réaction du gouvernement face à la crise, le ministère des Finances a publié le lendemain une liste de 23 mesures visant principalement à soutenir les entreprises qui subissent les conséquences de la crise du Covid-19. Ce plan, d'un montant total de 2,5 Mds TND (794 M EUR), comprend notamment : 1) Un ensemble de dispositions destinées au secteur privé d'un montant de 1,4 Md TND (445 M EUR). 1.1. Il s'agit de mesures de portée générale telles que le report de la date limite de dépôt des déclarations d'impôt sur les sociétés (IS) à fin mai 2020 (non applicable aux sociétés soumises à l'IS au taux de 35%) ; la suspension de tous les contrôles fiscaux, de tous les délais correspondants aux formalités de vérifications fiscales, ainsi que les délais d'opposition, jusqu'à fin mai 2020 ; la réduction des délais maximum de restitution des crédits d'impôts et taxes à un mois. 1.2. Les entreprises les plus touchées par la crise pourront bénéficier d'un rééchelonnement de leur dette fiscale (jusqu'à 7 ans), d'une suspension de l'application des pénalités de retard (durant 3 mois à compter du 1^{er} avril 2020) et de la restitution du crédit de TVA dans un délai maximum d'un mois. 1.3. Un fonds de soutien aux PME en difficulté sera créé, d'un montant de 300 M TND (95 M EUR). Par ailleurs, un dispositif de financement des investissements des PME permettra la prise en charge par l'Etat jusqu'à 3 points de différence entre le taux d'intérêt du crédit d'investissement et le taux du marché monétaire. 1.4. Les entreprises totalement exportatrices du secteur agroalimentaire pourront réaliser jusqu'à 100% de leur chiffre d'affaires sur le marché local et jusqu'à 50% pour celles exerçant dans les autres secteurs. 2) La création d'un fonds d'investissement de 500 M TND (159 M EUR) pour le renforcement des fonds propres d'entreprises stratégiques (secteur public inclus), dont une première souscription de 100 M TND (32 M EUR) en cours par la Caisse des Dépôts et Consignations tunisienne (CDC). 3) La création par la CDC d'un fonds spécial de

100 M TND (32 M EUR) destiné à l'achat d'équipements pour les établissements de santé publique. 4) La création d'un fonds de 500 M TND (159 M EUR) permettant l'octroi d'ici le 31 décembre 2020 de crédits exceptionnels de gestion au profit des secteurs d'activité les plus sinistrés, soit : l'hôtellerie, les agences de voyages, les restaurants touristiques, l'artisanat, les transports et les activités culturelles.

Il est important de préciser que l'origine des financements et le calendrier de mise en œuvre de ces mesures n'ont pas été communiqués.

- *Le ministre des Finances a annoncé d'une part que le FMI octroierait un prêt de 400 M USD à la Tunisie, et que le gouvernement renonçait au programme en cours ; et d'autre part la mise en œuvre d'un nouveau mécanisme de fixation des prix du carburant.*

Le ministre des Finances, M. Nizar Yaïche, a annoncé le 23 mars 2020 que le Fonds Monétaire International (FMI) va octroyer un prêt d'environ « 400 M USD » à la Tunisie pour lutter contre la pandémie. Le Fonds a en effet accepté la demande de la Tunisie de bénéficier de son instrument de financement rapide « RFI » (*rapid financing instrument*), qui permet de répondre à des besoins urgents de balance des paiements. Le montant maximum mobilisable sur l'année s'élève à 50% de la quote-part annuelle du pays auprès du Fonds (quote-part de 545,2 M Droits de Tirage Spéciaux, soit 744,25 M USD), ce qui correspond à un montant maximum de 372 M USD en 2020. La Tunisie a privilégié le RFI plutôt que le versement d'une nouvelle tranche du programme actuel, qui devait s'achever en mai 2020. En agissant ainsi, le gouvernement met fin de *facto* au programme en cours, prenant la forme d'un Mécanisme Elargi de Crédit (MCE), débuté en mai 2016 pour une durée de 4 ans, et d'un montant initial de 2,9 Mds USD (réévalué à 2,7 Mds USD). Les montants totaux décaissés dans le cadre de ce programme s'élèvent à 1,6 Md USD, soit moins de 60% du montant prévu. « *Nous avons demandé officiellement au FMI d'arrêter la 6^{ème} revue étant donné que nous aurons la possibilité d'avoir, à peu près, le même montant immédiatement dans le cadre du nouveau mécanisme d'aide mis en place par le FMI suite à la propagation de la pandémie de Coronavirus. Finalement, on gagne du temps par rapport à la renégociation du nouveau programme, ce qui reflète plus et mieux la vision du nouveau gouvernement notamment sur les aspects sociaux et de relance économique* », a déclaré M. Yaïche. Le ministre a également précisé qu'une « *sortie sur le marché international* » serait préparée pour répondre aux besoins de financement du pays.

Par ailleurs, concernant le versement des salaires dans la fonction publique pour le mois d'avril 2020, M. Yaïche a indiqué qu'un plan de trésorerie est en cours et qu'il permettra de payer les salaires à temps. Le ministre a cependant alerté le 26 mars 2020 devant l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) sur la situation des finances publiques, déjà problématique, et qui s'aggraverait avec la crise du coronavirus : « *Avec la loi de Finances adoptée, nous ne pouvons payer les dépenses* ». M. Yaïche a indiqué que « *les chiffres que vous voyez et la loi de Finances sont élaborés selon une méthode bien déterminée, respectant une loi organique datant de plusieurs années. Les chiffres fournis par le ministère des Finances sont corrects, mais établis selon une ancienne méthode qui est désormais la méthode actuelle. Malheureusement, cette méthode ne reflète pas la réalité de la situation, puisqu'elle ne prend pas en considération les arriérés de l'année précédente, celle de 2019. Elle ne comporte pas, également, les engagements hors budgets, ni les crédits des entreprises publiques et privées. Il s'agit de millions de dinars* ». Le ministère des Finances travaillerait actuellement sur l'application en Tunisie des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

En outre, M. Yaïche a annoncé un nouveau mécanisme de fixation des prix du carburant à la pompe, probablement pour mi-mai 2020, afin de refléter les baisses du prix du baril de pétrole sur les prix à la pompe. Pour rappel, le FMI est favorable à une suppression progressive des subventions énergétiques pour réduire le déficit public. L'Etat versait jusqu'alors des subventions aux carburants notamment pour compenser la perte de revenus des distributeurs, correspondant à l'écart entre les prix des carburants à la pompe pratiqués en Tunisie et les prix du marché (qui étaient plus élevés). Dans le cadre du programme appliqué en Tunisie, le FMI exigeait des hausses successives des prix des carburants à la pompe pour que ceux-ci se rapprochent des prix du marché, ce qui devait permettre une suppression des subventions aux carburants.

LIBYE

- *Les gouvernements de l'Ouest et de l'Est ont annoncé de nouvelles mesures pour lutter contre le coronavirus alors que le premier cas de contamination du pays a été confirmé le 24 mars 2020.*

Le ministère de la Santé du Gouvernement d'union nationale (GUN) a confirmé le 24 mars 2020 le tout premier cas de contamination au coronavirus dans le pays, un Libyen de 73 ans revenu d'Arabie Saoudite au début du mois. Dans ce contexte, de nouvelles mesures ont été annoncées par les gouvernements de l'Ouest et de l'Est. A l'Ouest, le Gouvernement d'union nationale (GUN) a imposé un couvre-feu de 18h à 6h. Le ministère de l'Intérieur a annoncé une peine de 6 mois de prison ou une amende de 200 LYD en cas de non-respect des dispositions de quarantaine ou couvre-feu, et le ministère de l'Education a annoncé la prolongation de la suspension des activités scolaires jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire. A l'Est, le gouvernement a étendu la période de couvre-feu de 15h à 7h (précédemment 18h à 6h) et a interdit les déplacements entre les villes. Suite à l'appel international à une trêve humanitaire dans le contexte du coronavirus, le Conseil présidentiel de l'Ouest a déclaré tenir au cessez-le-feu puis l'Armée nationale libyenne (ANL) a également salué l'appel international. La Mission d'Appui des Nations Unies en Libye (MANUL) s'est tout d'abord félicitée des réponses positives des deux parties le 22 mars 2020 puis a condamné les violations de la trêve humanitaire en Libye dès le 24 mars 2020.

- *Les pertes dues à la fermeture des installations pétrolières ont dépassé 3,6 Mds USD le 25 mars 2020 ; les revenus de la Compagnie pétrolière nationale libyenne s'élèvent à 556 M USD en février 2020, en baisse de -56% en g.a.*

[Selon un bulletin officiel de la Compagnie pétrolière nationale libyenne](#) (National Oil Corporation - NOC), les pertes financières depuis le 17 janvier 2020, liées à la fermeture des installations pétrolières, ont dépassé 3,6 Mds USD le 25 mars 2020, soit 38,3 M USD par jour en moyenne. La production journalière de pétrole était limitée à 97 702 barils le 25 mars 2020. La NOC a déclaré des [revenus d'environ 556 M USD en février 2020](#), en baisse de -56% en glissement annuel (g.a.) et de -69% en glissement mensuel (g.m.). Il s'agit de ses plus faibles revenus mensuels depuis septembre 2016. Le président de la NOC M. Mustafa Sanallah a déclaré : « *Nous percevons encore des revenus pour des ventes précédentes qui ont été reçus en février, mais nous nous attendons à ce que ce chiffre continue de baisser fortement tant que ce blocus se poursuivra.* »

- *La Banque centrale de Libye (BCL) a confirmé le paiement des salaires des fonctionnaires de janvier et février 2020 et approuvé des lettres de crédit pour l'appareil médical et les importations de carburant.*

La Banque centrale de Libye (BCL) a confirmé le 24 mars 2020 le paiement des salaires des fonctionnaires de janvier et février 2020, qui n'avaient toujours pas été versés depuis le début de l'année 2020, et a déclaré que les procédures de décaissement des salaires pour mars étaient en cours. La BCL a également approuvé des lettres de crédit pour l'appareil médical et les importations de carburant, satisfaisant ainsi la demande du chef du Conseil présidentiel M. Al-Sarraj le 23 mars 2020. Le Conseil présidentiel a également appelé la BCL à mettre en œuvre de toute urgence les arrangements financiers pour 2020 approuvés le 3 mars 2020 (budget officieux), afin de faciliter la mise en œuvre du plan d'urgence de la Libye dans le contexte de la propagation du coronavirus.